

St Georges sur Loire le 30 Octobre 2021



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

**Du vendredi 29 Octobre 2021**  
**Aux amis réunis à Port – Girault, St Georges sur Loire**

### ETAIENT PRESENTS :

\* les membres du conseil d'administration APAE 49 : M. Jack MARTIN, président et responsable de St Georges sur Loire - Mme Odile MARTIN, secrétaire - M. Michel BOIDRON, responsable d'Ingrandes et Champtocé sur Loire, coordinateur nord Loire - M. Jean-Pierre MERLET, trésorier et responsable de St Aubin de Luigné et de St Lambert du Lattay, coordinateur sud Loire - Mme Jeannine MERLET, secrétaire et responsable de Chaudefonds sur Layon - M. J. F. MAITRE, site internet APAE 49 - Mme Colette FARDEAU, responsable de Chalonnes sur Loire - M. Patrice CLAIR responsable de Verrières en Anjou -M. Claude GODIN, responsable de Denée, Mr Paul CADY responsable APAE49 de St Germain des Prés, Mr et Mme Allen CARTER responsables de Rochefort sur Loire.

EXCUSES : M. Marc SCHMITTER, président de la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE, M. Yves BERLAND, maire de Chaudefonds sur Layon et vice-président en charge de la « Collecte et traitement des déchets » à la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE.

► Le Président Jack Martin ouvre la séance à 20 h 40 devant une assemblée d'environ 55 personnes qu'il remercie chaleureusement pour leur présence et leur fidélité à l'association depuis 13 années pour beaucoup.

Il annonce un des points essentiels de la réunion, à savoir que les contrôles de nos ANC sont dorénavant effectués en régie, par des personnels de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et non plus par un tiers par convention de délégation de service public (point développé au paragraphe III).

**I. ► LE SITE INTERNET** : J.-F. MAITRE présente le site internet d'APAE49 facilement consultable en tapant tout simplement « APAE49 » (Accès direct sans mot de passe). Il invite les adhérents à le consulter pour découvrir entre autres les précieuses informations sur les différents systèmes d'assainissement et les démarches à effectuer dans le cas d'une installation ou d'une rénovation.

**II. ► PRESENTATION DES COMPTES** : Exercice 2020-2021 (arrêté au 30 Septembre 2021)

#### **Recettes.**

Solde à nouveau (exercice 2019/2020 .....	2 134,93 €
Adhésions .....	1 315,00 €
Dons .....	<u>5,00 €</u>
<b>Total</b>	<b>3 454,93 €</b>

**Dépenses**

Cartes d'adhérents (2022) .....	75,00 €
Frais de correspondances (timbres, enveloppes)...	969,94 €
Fourniture (encre, papier, étiquettes).....	89,25 €
Achat webcam.....	49,99 €
Assurance APAE (Smacl assurance) .....	143,94 €
Abonnement Internet (exercices 2020 et 2021) .....	56,40 €
Frais de carburant .....	0,00 €
Frais divers .....	0,00 €
<b>Total</b>	<b>1 384,52 €</b>

<b>Solde à nouveau au 01/10/2021</b>	<b>2 070,41 €</b>
--------------------------------------	-------------------

### **III. ► LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-LAYON-AUBANCE DANS LES DOMAINES DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DECHETS.**

\* **L'Assainissement** : La loi NOTRe a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 le transfert de la compétence « *assainissement des eaux usées* » aux communautés de communes. Les élus du Loire Layon Aubance en ont fait une « *compétence optionnelle* » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, « *délégant cette charge aux communes au travers d'une convention* ».

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 l'assainissement collectif relève « *d'une délégation de service public ; l'Assainissement Non Collectif d'une régie.* » Ainsi les missions de contrôle obligatoire et de surveillance sont-ils assurés par des agents de la CCLLA sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire un « **Service Assainissement** » constitué d'un agent de terrain, d'un agent de maîtrise et d'un assistant administratif a été mis en place.

Le choix d'une régie pour l'assainissement non collectif - ce que nous avons toujours souhaité au sein de l'APAE – doit permettre de mettre en œuvre auprès des usagers concernés « *une politique de conseils et de prévention* ».

Le **Conseil d'exploitation** composé de 5 membres avec voix délibérative (dont un d'APAE49, sur proposition des élus) assure la gestion de la régie : fonctionnement, comptes et projets de budget (soumis à l'approbation du conseil communautaire). Le budget doit s'équilibrer à partir des recettes générées par les contrôles ANC (périodiques, cession, conception, réalisation, voire des pénalités).

Type de contrôle pour ANC de capacité ≤ 20EH	Prix TTC	Remarques
Contrôle périodique de fonctionnement des installations	107,80 €	Augmentation : 43%
Contrôle de conception pour installation neuve ou à réhabiliter	88,00 €	
Contrôle de réalisation pour installation neuve ou à réhabiliter	154,00 €	
Contrôle avant vente d'un bien immobilier	181,50 €	

Pénalités pour obstacle à la mission de contrôle ou assainissement non conforme : 215,60 € TTC

**Ces tarifs seront reconduits pour 2022.**

L'APAE ne peut que s'interroger face à une telle augmentation des tarifs qui, à ses yeux, est excessive.

**Le Conseil Communautaire a fixé à 8 ans la fréquence des contrôles périodiques de fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif** pour les 7946 équipements individuels existants (nombre théorique à confirmer), la loi précisant 10 ans au maximum.

Par ailleurs Jack MARTIN et sa suppléante Mme Colette FARDEAU assistent aux réunions de la **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** composée d'élus et de

représentants d’associations locales. Cette commission est chargée en autres choses de donner son avis sur certains projets du conseil communautaire (exemple l’ANC) avant que celui-ci ne se prononce.

**\* La gestion des déchets :**

► Comme nous vous l’avons laissé entendre dans le bulletin d’octobre dernier, au **1<sup>er</sup> Janvier 2022** le SMITOM Sud Saumurois sera remplacé par une nouvelle structure syndicale : « **3R d’ANJOU** » (« **R** » comme **Réduire, Réemploi et Recyclage des déchets**).

Cette dernière doit naître de la fusion de trois syndicats : SISTOM (Le Lion d’Angers), SYSTOM (Le Louroux Béconnais) et SICTOM (Châteauneuf – Tiercé). Sud saumurois se retire.

► Dans le cadre d’une harmonisation de la gestion des déchets, la CCLLA a choisi d’appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 la **redevance incitative (Ri)** comme mode de tarification unique sur l’ensemble de son territoire.

► Des bacs emballages sont mis en place depuis le premier juillet de cette année et une facture « fictive » (à ne pas régler) vous sera adressée prochainement sur la base de la nouvelle grille tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier prochain (estimation sur 1 an) afin que vous puissiez éventuellement modifier votre comportement à utiliser ce service. En janvier 2022 vous recevrez la facture du deuxième semestre 2021. A partir du 1<sup>er</sup> Janvier la **Ri mini annuelle correspondra à 8 levées par an pour les bacs ordures ménagères et 12 levées pour les bacs emballages.** En Juillet 2022 vous recevrez une facture intermédiaire et en Janvier 2023 une facture de réajustement.

► Afin de réduire le volume de vos emballages nous vous conseillons d’utiliser les bacs à emballages dans les magasins, de mettre les plus gros cartons à la déchèterie, de couper les emballages non compressibles, de les écraser et de les plier quand c’est possible, de limiter la pub,...

**IV. ► LES VIDANGES GROUPEES : Tarifs 2021 (fosses septiques et toutes eaux, microstations)**

Afin de faciliter nos regroupements d’usagers, merci de préciser aux responsables ci-dessous, **vos nom, prénom, votre hameau, votre commune, la nature de votre assainissement**, un mois au moins avant la date souhaitée d’intervention, le regroupement devant s’inscrire dans un rayon de 5 km. **Pour 6 vidanges sur plusieurs communes le tarif pour 4 fosses est appliqué.**

Nord Loire : Mr Michel BOIDRON 06 83 92 75 95 Email : [michel.boidron@orange.fr](mailto:michel.boidron@orange.fr)  
Sud Loire : Mr J-Pierre MERLET 02 41 78 37 70 Email : [jpmerlet@orange.fr](mailto:jpmerlet@orange.fr)

200,00 € HT pour une fosse seule non regroupée de 1 à 3m3 soit	<b>220,00 € TTC</b>
150,00 € HT par fosse pour 4 fosses regroupées soit	<b>165,00 € TTC</b>
141,00 € HT par fosse pour 6 fosses regroupées soit	<b>155,10 € TTC</b>

**Ce tarif s’entend :**

- Pour une contenance jusqu’à 3m3 au-delà ajouter 28,00 € HT soit..... **30,80 € TTC**
- Pour une distance d’accès jusqu’à 30 mètres au-delà ajouter ..... **36,85 € TTC**
- Nettoyage bac à graisse ou poste de relèvement ..... **36,85 € TTC**
- Si débouchage canalisation de la fosse sur environ 5ml ..... **33,00 € TTC**

**Ce tarif Comprend :**

- Le déplacement, installation et repli du matériel,
- Le pompage et nettoyage à la haute pression de la fosse,
- La déshydratation des boues sur place et remise en eau de la fosse immédiate,
- Le transport et évacuation des boues dans un centre de compostage agréé,
- La fourniture d’un bordereau de suivi des déchets.

**§ Toutes les fosses doivent être dégagées et prêtes pour l’intervention à l’arrivée du camion**

- Les responsables d'APAE49 émettent le souhait que les personnes qui viennent nous rejoindre à l'occasion d'une vidange, restent fidèles à l'association et que ce ne soit pas seulement l'opportunité d'une opération à bon compte.

#### **V. ► QUESTIONS DIVERSES :**

- Le président et les membres du bureau se sont prêtés au jeu des questions-réponses avec les personnes présentes.

Par exemple cette interrogation de plusieurs adhérents sur l'efficacité du système de ramassage des déchets et sur son coût. *« L'objectif n'est-il pas de développer, de favoriser le tri. Or le nombre de levées par an des bacs emballages pour une redevance minimum ne semble pas suffisant loin s'en faut. Difficile dans ces conditions de parler d'incitation à trier. Il est à craindre que des emballages soient brûlés ou ne se retrouvent avec les ordures ménagères, voire dans la nature faute de place. Est-ce bien là l'objectif recherché ? Auparavant pour une même redevance le nombre de sacs de tri collectés était illimité ; ce n'est plus le cas aujourd'hui. On ne peut que constater un moindre service pour un coût équivalent. »*

Ou bien encore cette intervention pour rappeler que pendant la période de confinement liée au covid les associations, les restaurants n'ont eu droit à aucune diminution de leur facture alors qu'ils ne mettaient pas de poubelles.

**VI. ► ELECTION DU TIERS SORTANT :** Mrs BOIDRON Michel, CADY Paul,, GODIN Claude et MERLET Jean-Pierre ont obtenus 175 voix sur les 175 votes exprimés. Ils sont donc réélus.

La séance a été levée vers 22h30. Le verre de l'amitié a clôturé la soirée.

Rappel : Cotation 2021/2022 : 5,00 €

Adresse : APAE 49  
La Haute Guibrette  
49170 ST GEORGES SUR LOIRE

Tél. : 02 41 39 57 42,

Email : [guibrette@orange.fr](mailto:guibrette@orange.fr)

- ANC : Assainissement Non Collectif
- CCLLA : Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance
- RI : Redevance incitative
- SMITOM : Syndicat Mixte pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nous remercions également les personnes présentes à l'assemblée générale d'avoir respecté nos consignes de gestes barrières anti covid.

Le Président, Jack MARTIN

**PS : Merci de donner l'information autour de vous.**